

VOUS ÊTES ICI : ACCUEIL > CANDIDATURE

## Candidature

Après avoir obtenu un diplôme de troisième cycle, typiquement un Master Recherche, tous les juristes, quelque soit leur spécialité, peuvent faire acte de candidature à l'École Doctorale de Droit et Science Politique de l'Université Toulouse 1 Capitole. Les **conditions d'accès**, la **procédure d'inscription** et de **réinscription** sont détaillées dans cette rubrique.

Les étudiants, souhaitant savoir si le sujet envisagé fait l'objet de recherche, peuvent consulter l'**application theses.fr** regroupant tous les travaux en cours en France.



Le **financement** de votre thèse est un élément important, dont vous devez tenir compte.

Une fois inscrit en thèse, vous suivrez les **formations** proposées par l'Ecole Doctorale et participerez aux activités de votre **Centre de Recherche**.

### Etape 1 : la pré-inscription (autorisation de s'inscrire)

- En **1ère année** de doctorat
- En **2ème & 3ème année** demande de renouvellement d'inscription en doctorat
- En **4ème année** (et plus) demande de dérogation d'inscription en doctorat

### Etape 2 : l'inscription administrative (renouvelable chaque année)

L'année universitaire débute le 1er octobre de l'année en cours et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

**Les inscriptions administratives** pour l'année 2020/2021 à l'UT1 Capitole se dérouleront du 09 au 20 Juillet 17h - du 24 Aout au 02 Octobre 17h.

### Demande d'exonération des droits d'inscription

- Pour les ATER et Contrats Doctoraux. Rédiger à destination de la Présidente une demande motivée sur sa situation économique et financière. Compléter le **formulaire de demande d'exonération**, et retourner le dossier complet à l'Assistante Sociale des personnels.
- Pour les Agents Temporaires Vacataires d'UT1 Capitole. Compléter et retourner la **demande d'exonération** à l'Accueil Général de l'Université à l'attention de la responsable du pôle inscriptions.
- **Demande exonération autres motifs** (détaillés dans le lien)
- Pour les Doctorants ne remplissant pas les conditions ci-dessus, veuillez vous adresser au **service social du CROUS**.